



KPMG SA
6 rue Paul Verlaine
BP 67025
21070 Dijon

MAHYTEC

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

MAHYTEC

6 rue Léon Bel - 39100 Dole

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
6 rue Paul Verlaine
BP 67025
21070 Dijon

MAHYTEC

6 rue Léon Bel - 39100 Dole

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'associé unique de la société MAHYTEC,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MAHYTEC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie "Fondement de l'opinion avec réserve", nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Le traitement comptable adoptée par la société et concernant les subventions d'investissement n'était pas conforme aux règles comptables en vigueur au 31 décembre 2022. Cette situation a été régularisée sur l'exercice 2023 ; l'incidence de cette régularisation est une charge de 290 K€ au compte de résultat de l'exercice et une sous-évaluation des subventions d'investissement du même montant au 31.12.2022.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Changement de méthode et correction d'erreur » la note 3 « Règles et méthodes comptables » ainsi que la note 3.7 « Comptabilisation des subventions d'exploitation et d'investissement » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la comptabilisation des subventions d'investissement et d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie "Fondement de l'opinion avec réserve", nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, le paragraphe « Changement de méthode et correction d'erreur » la note 3 « Règles et méthodes comptables » ainsi que la note 3.7 « Comptabilisation des subventions d'exploitation et d'investissement » de l'annexe exposent le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice relatif à la comptabilisation des subventions d'investissement et d'exploitation.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence éventuelle du point décrit dans la partie "Fondement de l'opinion avec réserve", nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

MAHYTEC

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces



informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Dijon, le 19 décembre 2024

KPMG SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Sophie Py'. The signature is stylized with a large loop and a horizontal line extending to the right.

Sophie Py

Associée

MAHYTEC SAS
Siret 501.640.031.00024
Exercice clos le 31 décembre 2023

BILAN ACTIF	En €	Amortissements		Net	Net
		Brut	et Dépréciations	12.2023	12.2022
Immobilisations incorporelles		3 431 039	2 201 176	1 229 864	1 161 469
Immobilisations corporelles		1 728 375	1 459 773	268 602	366 735
Participations et autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières		24 375		24 375	35 625
ACTIF IMMOBILISE		5 183 789	3 660 949	1 522 841	1 563 829
Stocks et encours		387 556		387 557	661 421
Avances et acomptes versés sur commande				0	
Clients et comptes rattachés		719 641		719 641	2 900 362
Autres créances		1 007 841		1 007 841	872 685
Valeurs mobilières					
Disponibilités et valeurs mobilières		115 120		115 120	100 959
Charges constatées d'avance		9 555		9 555	5 500
ACTIF CIRCULANT		2 239 713	0	2 239 713	4 540 927
Ecarts de conversion actif		0		0	0
TOTAL ACTIF (1)		7 423 502	3 660 949	3 762 554	6 104 756

(1) Dont part à plus d'un an

24 375

35 625

BILAN PASSIF	En €	Net 12.2023	Net 12.2022
Capital social		490 000	490 000
Primes d'émission		460 000	460 000
Réserve légale		4 554	4 554
Report à nouveau et autres réserves		-490 472	-477 662
Résultat de l'exercice		-2 619 761	-12 810
Subventions d'investissement		884 745	0
Provisions réglementées		0	0
CAPITAUX PROPRES		-1 270 933	464 082
Avances conditionnées			
Provisions pour risques		1 440	
Provisions pour charges			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		1 440	0
Emprunts obligataires convertibles			
Dettes financières sur établissements de crédit (3)		357 264	586 409
Dettes financières diverses		1 500 000	1 500 000
Avances et acomptes reçus sur commandes		146 340	294 114
Fournisseurs et comptes rattachés		1 286 323	419 679
Dettes fiscales et sociales		497 542	1 140 577
Dettes sur immobilisations			
Autres dettes		1 100 798	359 735
Produits constatés d'avance		143 780	1 340 159
DETTES (2)		5 032 047	5 640 674
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		3 762 554	6 104 756

(2) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

4 836 994

4 470 899

(3) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP

MAHYTEC SAS
Siret 501.640.031.00024
Exercice clos le 31 décembre 2023

COMPTE DE RESULTAT	En €	12.2023	12.2022
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens		1 637 854	1 470 414
Production vendue de services		56 254	680 369
CHIFFRE D'AFFAIRES NET (1)		1 694 108	2 150 783
Production stockée		-358 776	342 668
Production immobilisée		605 842	678 314
Subventions d'exploitation		188 613	897 092
Reprises sur amortissements et provisions			
Transfert de charges		15 753	10 616
Autres produits		21	39
PRODUITS D'EXPLOITATION		2 145 561	4 079 512
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			17 056
Achats de mat. prem. et autres appro. (& var. stocks)		608 082	1 225 318
Autres achats et charges externes		1 477 971	999 616
Impôts et taxes		36 057	45 778
Salaires et traitements		1 260 496	1 059 538
Charges sociales		430 205	350 251
Dotations aux amortissements des immobilisations		671 361	567 931
Dotations aux provisions sur actifs circulants			
Dotations aux provisions pour risques et charges		1 440	
Autres charges		205	16
Total Charges d'exploitation		4 485 817	4 265 505
RESULTAT D'EXPLOITATION		-2 340 256	-185 993
Produits financiers de participation			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisés			399
Autres intérêts et produits assimilés		518	
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences de change positives			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers		518	399
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilés		8 528	8 904
Différences de change négatives			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total charges financières		8 528	8 904
RESULTAT FINANCIER		-8 010	-8 505
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		-2 348 266	-194 498
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		9	4 714
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Total produits exceptionnels		9	4 714
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		295 467	1 579
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Autres charges exceptionnelles sur opération en capital			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
Total charges exceptionnelles		295 467	1 579
RESULTAT EXCEPTIONNEL (2)		-295 458	3 134
Participation des salariés			
Impôts sur les bénéfices		-23 963	-178 554
BENEFICE		-2 619 761	-12 810
(1) dont Chiffres d'affaires à l'exportation et livraisons intracommunautaires		184 253	549 529
(2) Détail résultat exceptionnel année N :		Ch / (Prod)	Ch / (Prod)
Régularisation subventions sur exercices antérieurs		290 415	
Divers nets		5 043	-3 134

ANNEXES**1. Faits caractéristiques**

Il n'y a pas eu de faits caractéristiques sur l'année 2023.

2. Evènements postérieurs

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est déficitaire, conduisant à une situation nette négative (première clôture). Ceci étant, la société n'anticipe pas de risque quant à sa continuité d'exploitation au cours des douze prochains mois compte tenu du soutien financier confirmé par la direction du groupe Hensoldt AG par une lettre datée du 4 décembre 2024, par laquelle celui-ci s'est engagé à la soutenir financièrement.

3. Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables du PCG applicables en France (ANC n°2016-07).

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes sont établis comme l'année précédente selon le plan comptable général et les règles et principes comptables français.

Les méthodes comptables appliquées par la société sont sur la base de la convention du coût historique.

3.1. Immobilisations incorporelles**3.1.1. Logiciels**

Les logiciels ainsi que les technologies acquises sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis suivant un mode linéaire sur leur durée de vie utile et sur une durée de 1 à 5 ans.

3.1.2. Frais de développement

Les frais sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque les critères suivants sont respectés :

- la faisabilité technique du projet en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever cet actif et capacité du Groupe à l'utiliser ou à le vendre ;
- le fait que cet actif générera des avantages économiques futurs ;
- l'existence de ressources disponibles pour achever le développement ;
- la capacité du Groupe à évaluer de façon fiable les dépenses engagées au titre du projet de développement.

Le mode d'amortissement se fait linéairement sur la durée d'utilisation des actifs, estimée à 5 ans.

ANNEXES

Les coûts de développement identifiés suivent 4 axes stratégiques :

- Ceux liés au secteur de l'aéronautique, qui voit en l'hydrogène un vecteur de décarbonation de son activité ;
- Les solutions de stockage d'énergie qui utilisent le vecteur hydrogène pour des applications de sécurisation d'accès électrique à des bâtiments ou infrastructures (applications stationnaires) ;
- La fiabilisation des systèmes de productions d'hydrogène par électrolyse ;
- L'optimisation de réservoirs existants et le développement de nouveaux réservoirs autour de nouveaux matériaux.

Lors de la clôture annuelle 2024, la direction a procédé à une analyse des coûts de développement par axe stratégique, afin de s'assurer de l'absence d'indice de perte de valeur, et de l'adéquation entre perspectives futures et durées d'amortissement. Il en résulte une accélération de l'amortissement des actifs liés à l'axe stratégique Electrolyse, générant une charge d'amortissement complémentaire de 158k€ sur l'exercice clos le 31 décembre 2023.

3.2. Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue :

Agencements divers	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel industriel	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Les frais d'entretien et de réparation des actifs sont constatés en charge de l'exercice.

3.3. Stocks et encours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les matières dont la quantité en stock est supérieure à la consommation des 5 dernières années sont intégralement provisionnées sur l'excédent de quantité.

3.4. Créances

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXES

3.5. Provisions pour risques et charges**Provision pour perte à terminaison (PCG art. 312-8-1)**

Le résultat à terminaison correspond à la marge prévisionnelle sur coût de production du contrat. Dès qu'elle devient probable, la perte sur contrat est comptabilisée par constitution d'une provision pour risques et charges.

Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et litiges font l'objet d'une analyse au cas par cas. Elles correspondent à l'évaluation du risque par la Direction et peuvent différer des sommes réclamées par le demandeur.

Provision pour risques prud'homaux

Les provisions pour litiges font l'objet d'une analyse au cas par cas. Les provisions qui figurent au bilan dans la rubrique « litiges » correspondent à l'évaluation du risque par la Direction et peuvent différer des sommes réclamées par le demandeur.

3.6. Reconnaissances des revenus

Pour les activités de contrat à long terme, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir. Une provision pour perte à terminaison est constatée contrat par contrat dès qu'une perte est anticipée. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Le revenu des activités de services (maintenance & assistance technique) est comptabilisé lors de l'exécution de la prestation.

Pour les ventes de produits et de matériels, indépendamment de toute prestation de service, le chiffre d'affaires est constaté lorsque le contrôle de l'actif est transféré au client.

3.7. Comptabilisation des subventions d'exploitation et d'investissement**Subventions d'exploitation**

Les subventions d'exploitation sont constatées en résultat d'exploitation à la date de leur octroi (en l'absence de condition résolutoire ou suspensive).

Subventions d'investissement

A compter du 1^{er} janvier 2023 (changement de méthode comptable sur l'exercice clos le 31 décembre 2023), la méthode de comptabilisation des subventions d'investissement a été mise en conformité avec les règles comptables du PCG applicables en France, selon lequel les subventions d'investissement peuvent être comptabilisées au choix de l'entité :

- Immédiatement en produits exceptionnels ;
- En fonds propres et reprises au compte de résultat de manière étalée sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation acquise au moyen de la subvention, dès lors que cette immobilisation est amortissable.

La seconde option a été retenue.

Le traitement comptable adopté antérieurement, jusqu'au 31 décembre 2022, n'était pas conforme aux règles comptables du PCG applicables en France. Il a donc été procédé à une correction d'erreur, dont l'impact, quantifié à hauteur de 290k€ (charge), a été constaté en résultat exceptionnel (cf. note 5.3 ci-après).

ANNEXES

4. Compléments d'information des postes du bilan et de leurs variations**4.1. Variations des autres immobilisations incorporelles en K€**

Valeurs brutes	Solde d'ouverture	Acquisitions et Production immobilisée	Cessions et rebus Diminutions	Opérations de fusion	Autres variations *	Solde de clôture
Frais de recherche et de dév.	2 605	606				3 211
Concessions et Droits Similaires	202	18				220
Total	2 807	624	0	0	0	3 431

Amortissements	Solde d'ouverture	Dotations	Reprises	Opérations de fusion	Autres variations *	Solde de clôture
Frais de recherche et de dév.	1 482	543				2 025
Concessions et Droits Similaires	163	12				176
Total	1 646	555	0	0	0	2 201

Valeurs nettes	Solde d'ouverture					Solde de clôture
Immobilisations incorporelles	1 161					1 230

4.2. Variations des immobilisations corporelles en K€

Valeurs brutes	Solde d'ouverture	Acquisitions et Production immobilisée	Cessions et rebus Diminutions	Opérations de fusion	Autres variations	Solde de clôture
Instal. tech., mat. et out.	1 427	8				1 436
Inst. Gén., agenc et divers	232	5				237
Matériel de Transport	11					11
Mat de Bureau, info et mobil	41	4				44
Total	1 711	18	0	0	0	1 728

Amortissements	Solde d'ouverture	Dotations	Reprises	Opérations de fusion	Autres variations	Solde de clôture
Instal. tech., mat. et out.	1 166	89				1 256
Inst. Gén., agenc. et divers	136	23				159
Matériel de transport	7					7
Mat. de Bureau, inform et mobil	34	3				37
Total	1 344	116	0	0	0	1 460

ANNEXES

Valeurs nettes	Solde d'ouverture				Solde de clôture
Immobilisations corporelles	192				268

4.3. Variations des autres immobilisations en K€

Valeurs brutes	Solde d'ouverture	Acquisitions	Cessions	Variation de périmètre	Autres	Solde de clôture
Dépôts	36		11			24
Total	36	0	11	0	0	24

4.4. Stocks

En K€	31-déc.-23		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Stock Matières Premières	163		163
Stock d'en-cours de services	49		49
Stocks Produits intermédiaires et finis	176		176
Total	388	0	388

En K€	31-déc.-22		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Stock Matières Premières	78		78
Stock d'en-cours de services	219		219
Stocks Produits intermédiaires et finis	364		364
Total	661	0	661

4.5. Etat des créances – Echéance et dépréciation

En K€	Montant brut	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Dépréciat.	Total net
Créances clients	720	720				720
Sécurité Soc, aut orga. Sociaux	3	3				3
Impôts et Taxes	590	590				590
Charges constatées d'avance	10	10				10
Etat - Subvention à recevoir	414	414				414
Total	1 737	1 737	-	-	-	1 737

4.6. Produits à recevoir

En KEuros	Montants
Fournisseurs avoirs à recevoir	-
Créances clients et compte rattachés	527
Organismes sociaux	3
Etat - Subvention produits à recevoir	414
Autres Etat	6
	951

ANNEXES

Le poste « créances clients » correspond aux factures à émettre dans le cadre de la valorisation des encours selon l'application de la méthode de comptabilisation des revenus à l'avancement.
Le poste « Autres Etat » correspond à la TVA sur FNP.

4.7. Charges constatées d'avance

Frais généraux : 10 K€.

4.8. Composition des capitaux propres

Capital social	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	1 400	350
Actions émises pendant l'exercice		
Actions remboursées pendant l'exercice*		
Actions composant le capital social en fin d'exercice	1 400	350

	Capital	Primes	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subventions d'invest	Provision réglementée	Capitaux propres
Situation à la clôture N-2	490	460	-316	-91			543
Affectation du résultat N-2			-91	91			0
Résultat de l'exercice				-66			-66
Situation à la clôture N-1	490	460	-407	-66	0	0	477
Affectation du résultat N-1			-66	66			0
Résultat de l'exercice				-2 620			-2 620
Situation à la clôture N	490	460	-473	-2 620	0	0	-2 143

4.9. Tableau des provisions

Rubriques en K€	Solde d'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Changement de méthode	Opérations de fusion	Autres	Solde de clôture
Provisions pour litiges								0
Provisions pour garantie								0
Provisions pour pertes à terminaison		1						1
Provisions pour perte de change								0
Provision pertes sur contrat								0
Provisions pour indemnités de retraite								0
Total Provisions risques et charges	0	1	0	0	0	0	0	1
Dépréciations des immobilisations								0
Dépréciations des stocks								0
Comptes débiteurs								0
Titres de participation								0
Dépréciations des créances clients								0
Total Dépréciations s/créances	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions réglementées	0							0
Total	0	1	0	0	0	0	0	1
Dot. / Rep. Prov. exploitation		1	0					
Dot. / Rep. Prov. financier								
Dot. / Rep. Prov. exceptionnel								
	0	1	0	0	0	0	0	0

ANNEXES

4.10. Tableau des échéances des dettes

En KEuros	Montant brut	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Avances et Ac. reçus sur commandes	146	146		
Clients avoir à établir	521	521		
Emprunts et dettes auprès des établissements	357	162	195	
Avances de trésorerie Groupe	1 500	1 500	-	
Fournisseurs et dettes rattachées	1 286	1 286		
Personnel	117	117		
Organismes sociaux	121	121		
Impôts et Taxes	260	260		
Etats - Subvention à remb.	279	279		
Produits constatés d'avance	144	144		
Total	4 732	4 537	195	-

4.11. Charges à payer

En KEuros	Montants
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37
Dettes fiscales et sociales	250
Etat - Subvention à remb.	88
Clients - avoir à établir	521
Total	896

4.12. Produits constatés d'avance

Le poste est constitué pour 144 K€ d'encours projet sur lesquels les factures ont été émises d'avance dans le cadre de la valorisation des encours selon l'application de la méthode de comptabilisation des revenus à l'avancement.

ANNEXES

5. Compléments d'information sur le compte de résultat**5.1. Effectif moyen**

Catégories de personnel	Personnel salarié
Cadres	18
Non cadres	17
Total	35

5.2. Détail transferts de charge

Rubriques en K€	Montant
Sur charges de personnel	16
TOTAL	16

5.3. Résultat exceptionnel

Rubriques en K€	Montant
Impact changement méthode reconnaissance Subvention	-290
Autres charges nettes produits	-5
TOTAL	-295

Concernant l'impact de la correction d'erreur mentionné sur la première ligne à hauteur de 290k€, cf. note 3.7 ci-avant.

ANNEXES

6. Autres informations**6.1. Eléments concernant les entreprises liées**

En K Euros	Montant
Créances Clients et comptes rattachés*	444
Prêts	- 1 500
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés*	- 859

La totalité des soldes est liée à la société Hensoldt Nexeya France, associée unique de la société Mahytec.

6.2. Engagements hors bilan**Dettes garanties par des sûretés réelles**

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit: 15K€.

Provision pour engagements de retraite

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies, sont concernées les indemnités de retraite dues aux salariés des sociétés françaises. Les coûts des prestations sont estimés par un actuair e en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Revalorisation annuelle des rémunérations : entre 2 et 3,5% ;
- Age de départ à la retraite : 64 ou 65 ans selon la convention collective de rattachement des salariés (SYNTEC/METALLURGIE) ;
- Table de survie : INSEE F2016/2018 ;
- Turnover : entre 0% et 12% selon la tranche d'âge des salariés ;
- Taux d'actualisation : 4,56% au 31 décembre 2023.

L'engagement hors bilan s'élève à 30K€ au 31 décembre 2023 contre 22K€ au 31 décembre 2022.